

## **COMMUNIQUE DE PRESSE :**

### **L'INPPLC réélue membre du Comité Exécutif de l'Association Internationale des Autorités Anti-Corruption (IAACA)**

L'IAACA (Association Internationale des Autorités Anti-Corruption) a tenu en date du 05 janvier courant son Assemblée Générale Ordinaire, lors de laquelle un bilan assorti des perspectives du renforcement de l'action de l'association, a été présenté. Elle a connu l'élection de son nouveau CoEx - Comité Exécutif, parmi lequel le Maroc a été réélu en la personne de M. Mohammed Bachir RACHDI, Président de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre Corruption.

L'IAACA a été créée en octobre 2006 dans le but de favoriser et accompagner la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption à travers la coopération et le renforcement des capacités de ses organisations membres, dans les domaines liés à la promotion de l'intégrité, à la prévention et à la lutte contre la corruption. L'association compte actuellement plus de 140 pays et organisations, comprenant des institutions chargées de l'application de la loi et de la lutte contre la corruption, ainsi que des personnalités connues à l'échelle mondiale pour leur expertise en matière de prévention et de lutte contre la corruption. La présidence et le secrétariat permanent de l'IAACA pour le présent mandat sont assurés par la Commission Indépendante Contre la Corruption (ICAC) de Hong-Kong, la plus ancienne agence de lutte contre la corruption dans le monde.

A la suite de l'Assemblée Général, le nouveau Comité Exécutif a tenu sa première réunion pour désigner les quatre Vice-présidents chargés, en plus du Président, d'assurer chacun la coordination de l'une des cinq régions du monde, et ce conformément à l'amendement des statuts de l'Association, approuvé par l'Assemblée Générale.

Dans le prolongement, la composition pour le nouveau mandat du Comité de formation de l'IAACA, institué depuis 2017 a été approuvée par le Comité Exécutif. L'INPPLC a été sollicitée pour en être membre. Ledit comité a pour mission d'élaborer et d'assurer des programmes de formation au profit des membres, ainsi que de proposer au comité exécutif des protocoles d'accord avec différentes universités et centres de recherche. A cet effet, l'Instance mettra à contribution ses expériences en matière de prévention, d'élaboration des cartographies des risques de corruption ainsi que d'éducation à la lutte contre la corruption.